



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ports de plaisance

Question écrite n° 24344

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur le difficile problème du manque d'anneaux dans les ports de plaisance de France. En effet, durant cet été 2003, de nombreux touristes et vacanciers ont rencontré des difficultés croissantes d'arrimage pour trouver la possibilité de louer un anneau d'accrochage dans des ports de plaisance de plusieurs communes ou dans des marinas de cités balnéaires notamment dans le sud de la France, qui ne peuvent répondre à leur attente. Une incitation et une programmation à la création de ces anneaux seraient donc à promouvoir dans les années qui viennent pour correspondre au développement de notre activité reconnue de construction de bateaux de plaisance. Il demande donc s'il compte reprendre à son compte cette proposition visant à développer le nautisme.

Texte de la réponse

En France métropolitaine, sont recensés 460 ports de plaisance représentant 164 000 places à flot. Avec les mouillages forains, individuels ou collectifs hors ports, la capacité d'accueil du littoral maritime l'été est portée à 240 000 anneaux. Une flotte d'un peu moins de 800 000 unités et 4 millions de plaisanciers en France est comptabilisée, pour environ 1 million de journées d'escale. La demande de places est forte, de l'ordre de 54 000, et va croître dans les années à venir, certains ports étant déjà saturés. Face à ce constat, une étude stratégique, publiée en août 2003, a été menée sur l'adaptation des capacités d'accueil et la gestion des places dans les ports de plaisance maritimes en France métropolitaine à la demande de la direction du transport maritime, des ports et du littoral, de l'Agence française d'ingénierie touristique, de la Fédération française des ports de plaisance et de la Fédération des industries nautiques. D'autre part, un groupe de travail a été mis en place, suite au comité interministériel pour la mer du 29 avril 2003 sur le développement de la grande plaisance. Enfin, lors du comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003, le secrétaire d'État au tourisme a souhaité renforcer, dans le respect d'un développement durable, la qualité de l'offre nautique touristique, les capacités d'accueil constituant un élément important des réflexions à mener et des actions à entreprendre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24344

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6896

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8069